

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission:

Date de révision: 07/02/2013

Remplace la fiche: 24/10/2011

Edition: 4.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE
Code du produit : 1078
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Description/Emploi : Rinçage vaisselle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GROUPE RESO
Centre Logistique de la Gare
19270 USSAC - FRANCE
T N° Azur 0810 810 868
info@groupe-reso.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	INRS		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



Xi - Irritant

Phrases R : R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases-S : S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcoxylat d'alcool gras	(Numéro ° CAS)68551-14-4 (N° REACH)exemption polymer	30 - 50	Xi; R36/38
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS)28348-53-0 (Einecs nr)248-983-7 (N° REACH)01-2119489411-37	< 5	Xi; R36
Acide lactique / Acide (L+) lactique	(Numéro ° CAS)50-21-5 /79-33-4 (Einecs nr)200-018-0/201-196-2 (N° REACH)01-2119548400-48-0001-2119474164-39-0001	< 5	Xi; R41 Xi; R38
Acide phosphano -butane-tricarboxylique	(Numéro ° CAS)37971-36-1	<= 1	Xi; R36

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcoxylat d'alcool gras	(Numéro ° CAS)68551-14-4 (N° REACH)exemption polymer	30 - 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Ether Méthylque du Dipropylèneglycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(Numéro ° CAS)34590-94-8 (Einecs nr)252-104-2 (N° REACH)01-2119450011-60	< 5	Non classé
Cumène sulfonate de sodium	(Numéro ° CAS)28348-53-0 (Einecs nr)248-983-7 (N° REACH)01-2119489411-37	< 5	Eye Irrit. 2, H319
Acide lactique / Acide (L+) lactique	(Numéro ° CAS)50-21-5 /79-33-4 (Einecs nr)200-018-0/201-196-2 (N° REACH)01-2119548400-48-0001-2119474164-39-0001	< 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Acide phosphano -butane-tricarboxylique	(Numéro ° CAS)37971-36-1	<= 1	Met. Corr. 1, H290 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits dans la rubrique 11.
- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Effets aigu d' inhalation : Données non disponibles.
- Effets aigu de peau : Irritation de la peau.
- Effets aigu des yeux : irritation.
- Effets aigu de voie orale : Données non disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Le produit lui-même ne brûle pas. mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

Température de stockage : 5 - 40 °C

Matière(s) à éviter : Non déterminé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	308 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : gants recommandés.

Protection oculaire : lunettes de protection.

Équipement spécial de sécurité : Pas de vêtement de travail spécialement recommandé.

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire.

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Etat physique/Forme	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 2,5 - 4
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point/intervalle de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,01 - 1,04
Solubilité	: Eau: 100% (20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures au-dessous de 0°C. Des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

Alcoxylat d'alcool gras (68551-14-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Acide lactique / Acide (L+) lactique (50-21-5 /79-33-4)	
DL50 orale rat	3543 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 7,94 mg/l/4h

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Irritation	: Irritant pour les yeux et la peau. pH: 2,5 - 4
Corrosivité	: Non classé pH: 2,5 - 4
Sensibilisation	: Non classé
Toxicité à dose répétée	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Mutagénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classifié selon 1272/2008/CE.

Ether Méthylique du Dipropylèneglycol (34590-94-8)	
CL50 poissons 1	10 mg/l
CE50 Daphnia 1	1,919 mg/l
Alcoxylat d'alcool gras (68551-14-4)	
CL50 poissons 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnia 1	1 - 10 mg/l
Acide lactique / Acide (L+) lactique (50-21-5 /79-33-4)	
CL50 poissons 1	130 mg/l
CE50 Daphnia 1	130 mg/l
ErC50 (algues)	2800 mg/l
NOEC (aigu)	1900 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Acide lactique / Acide (L+) lactique (50-21-5 /79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide lactique / Acide (L+) lactique (50-21-5 /79-33-4)	
Log Pow	-0,72
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Acide lactique / Acide (L+) lactique (50-21-5 /79-33-4)	
Ecologie - sol	Faible adsorption.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.

Déchets / produits non utilisés : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

CESIO Phrases recommandées : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Etiquetage des composants - REGLEMENT (CE) N°648/2004:

>=30% agents de surface non ioniques; <5% phosphonates.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

3.2		Modifié	
9.2		Modifié	
16		Ajouté	

Autres informations : Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Classification selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et suivantes.

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2

H315

Eye Irrit. 2

H319

RESOLUTIONS RINCAGE MACHINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
Xi	Irritant

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.